



DIRECTION GENERALES ADJOINTE AUX RESSOURCES
SPORT ET VIE ASSOCIATIVE
DIRECTION DES AFFAIRES JURIDIQUE
ET DE L'ADMINISTRATION GENERALE
SERVICE DES AFFAIRES JURIDIQUES ET ASSEMBLEES
AB

CERTIFICAT ADMINISTRATIF

Je soussignée, Madame Laurence FAUTRA, Maire de la Commune de Décines-Charpieu, atteste que dans le document intitulé « *Tarifification Centre Aquatique Hors Ouverture Publique* », annexé à la délibération n° 24.11.13.10 du Conseil municipal en date du 13 novembre 2024 « *Actualisation des tarifs municipaux de mise à disposition des équipements sportifs couverts et de plein air et du centre aquatique hors ouverture publique* », il convient, dans la rubrique « *MNS pour une heure d'enseignement* » (dernière ligne du tableau), de lire 40 € au lieu de 50 €.

Fait pour servir et valoir ce que de droit,

A DECINES-CHARPIEU, le 25 novembre 2024.

Madame le Maire



Laurence FAUTRA

Accusé de réception en préfecture
069-216902759-20241125-D-DSV-24111310b-AR
Date de télétransmission : 28/11/2024
Date de réception préfecture : 28/11/2024